



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2023- 290 bis

Publié le 24 juillet 2023

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté de délégation de signature de la rectrice de la région académique Hauts-de-France, Chancelière des universités au recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Hauts-de-France et au recteur de l'académie d'Amiens en date du 17 juillet 2023

Arrêté modificatif de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 17 juillet 2023

Arrêté portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France en date du 17 juillet 2023

Arrêté rectoral de délégation de signature sur le champ du service national universel en date du 17 juillet 2023

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget de l'État



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service interacadémique des affaires juridiques

Arrêté de délégation de signature de la rectrice de la région académique Hauts-de-France, Chancelière des universités au recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Hauts-de-France et au recteur de l'académie d'Amiens

La rectrice de région académique Hauts-de-France
La rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.222-2, L.613-1, L.641-5, L.642-1, R.222-1 à R.222-36-5, D.612-1-3 à D.612-1-35, D.612-32, D.612-34, D.643-6, D.643-46, R.612-36-3, R.612-36-3-1 et R.672-5 ;

Vu le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu les décrets n°2019-1554 et n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatifs aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2020 portant délégation d'attribution aux recteurs de région académique ;

Vu le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie Cabuil, en qualité de rectrice de la région académique Hauts-de-France, chancelière des universités, rectrice de l'académie de Lille ;

Vu le décret du 30 mars 2022 portant nomination de Monsieur Thierry Paul, en qualité de recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Hauts-de-France ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Pierre Moya en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 août 2021 portant délégation de signature à Madame Valérie Cabuil, rectrice de la région académique Hauts-de-France, chancelière des universités, rectrice de l'académie de Lille, et l'autorisant à subdéléguer sa signature ;

Vu l'arrêté rectoral du 11 avril 2022 portant délégation de signature de la rectrice de la région académique Hauts-de-France, Chancelière des universités au recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Hauts-de-France et au recteur de l'académie d'Amiens ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Thierry Paul, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, est chargé de piloter les domaines d'activités suivants à l'échelle de la région académique Hauts-de-France :

- la présidence du conseil d'administration du CROUS d'Amiens
- l'organisation des élections du CROUS d'Amiens
- le suivi de la cartographie des implantations universitaires et des dispositifs d'accès aux études supérieures contribuant à l'aménagement des territoires, l'accompagnement de la politique de site et de la vie étudiante en lien avec les universités et les CROUS ;
- le dialogue de gestion et le dialogue contractuel quinquennal avec les établissements d'enseignement supérieur ;
- les contrôles de légalité et budgétaires des actes des établissements d'enseignement supérieur ;

- le suivi des grands projets relevant de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- la programmation des opérations immobilières, des équipements et des instruments scientifiques ;
- les relations avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales pour la mise en œuvre des politiques relevant de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- le suivi des établissements d'enseignement supérieur privés.

Pour l'ensemble de ces domaines d'activités, Monsieur Paul reçoit délégation à l'effet de signer les actes suivants :

- les convocations et les ordres de mission ;
- les conventions de partenariat ;
- les correspondances relatives à l'instruction des dossiers ;
- les délibérations du conseil d'administration du CROUS d'Amiens
- les actes relatifs à l'organisation des élections du CROUS d'Amiens
- les actes relatifs à l'ouverture des établissements d'enseignement supérieur privés, aux autorisations et incapacités d'enseigner dans ces établissements et la délivrance ou le refus de l'autorisation de diriger ces établissements ;
- les actes relatifs aux fondations partenariales et universitaires, les autorisations administratives délivrées au titre de la création des fondations et leur publication, l'analyse et le contrôle des délibérations des fondations en qualité de commissaire du gouvernement ;
- l'approbation de la délibération autorisant la création de filiales ou la prise de participation ;
- les actes relatifs aux opérations électorales des établissements d'enseignement supérieur ;
- l'analyse et le contrôle des décisions des présidents et directeurs des établissements d'enseignement supérieur et des délibérations des conseils présentant un caractère réglementaire ;
- l'autorisation donnée au conseil d'administration de prélever sur les réserves pour parvenir à l'équilibre réel ;
- l'autorisation d'intégrer des enveloppes destinées aux contrats de recherche dans les budgets des établissements d'enseignement supérieur ;
- l'approbation des décisions budgétaires modificatives des budgets des établissements d'enseignement supérieur ;
- les analyses et les conseils sur les projets de budget et les comptes financiers ;
- l'exécution des budgets ;
- la représentation auprès des conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur ;
- les avis donnés sur les schémas pluriannuels de stratégie immobilière et sur les dossiers d'expertise des opérations immobilières ;
- les propositions d'admission aux étudiants dans une formation conduisant au diplôme national de master dans le cadre de l'application des articles R.612-36-3 et R.612-36-3-1 du code de l'éducation ;
- les opérations de saisine de la commission de recours du BTS au sens de l'article D.643-6 du code de l'éducation et du diplôme national des métiers d'art selon l'article D.643-46 du code de l'éducation.

Article 2 : Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation peut déléguer sa signature au secrétaire général de région académique pour les actes prévus à l'article 1.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre Moya, recteur de l'académie d'Amiens, à l'effet :

- de signer les actes relatifs à l'organisation de l'admission, de la formation et de l'évaluation des étudiants conduisant à la délivrance des diplômes dont l'organisation est confiée aux services académiques de l'académie d'Amiens ;
- de signer ou viser les diplômes correspondant aux formations susvisées ;
- de signer les actes relatifs au choix des sujets des épreuves des examens conduisant à la délivrance des BTS dans les spécialités qui lui sont confiées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 4 : Le recteur de l'académie d'Amiens peut donner délégation, pour signer les actes prévus à l'article 3, aux agents placés sous son autorité dans les conditions fixées par les articles R222-17-1 1° et D222-17-2 du code l'éducation.

Article 5 : L'arrêté rectoral du 11 avril 2022 susvisé est abrogé.

Article 6 : les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 19 juillet 2023.

Article 7: Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 juillet 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a horizontal line and a vertical stroke with a dot above it.

Valérie CABUIL



Arrêté modificatif de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière

La rectrice de région académique Hauts-de-France
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 août 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Valérie CABUIL, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Pierre MOYA en qualité de Recteur de l'académie d'Amiens ;

Vu l'arrêté rectoral de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 5 août 2021 et ses arrêtés modificatifs en date des 2 septembre 2021, 21 octobre 2021, 3 décembre 2021, 4 janvier 2022, 2 mars 2022, 17 mars 2022, 6 avril 2022, 31 mai 2022, 29 juin 2022, 26 août 2022, 31 août 2022, 14 septembre 2022, 4 octobre 2022, 30 novembre 2022, 31 janvier 2023, 12 mai 2023, 16 mai 2023, 26 mai 2023 et du 26 juin 2023;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté rectoral de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 5 août 2021 sont remplacées par les dispositions suivantes : « Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre MOYA, Recteur de l'académie d'Amiens**, à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la région Hauts-de-France à la Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 04 août 2021 cité en visa :

- La gestion des autorisations d'engagement et de paiement au titre de l'unité opérationnelle 214 dans la limite des enveloppes allouées ;
- Sur le budget opérationnel 231, à l'effet d'engager juridiquement les dépenses nées des décisions des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et les aides aux mérites.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre MOYA, **Madame Catherine BELLET-LEMOINE**, Secrétaire générale de l'académie d'Amiens, dispose de la délégation de signature prévue à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 19 juillet 2023.

ARTICLE 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France

Lille, le 17 Juillet 2023

Valérie CABUIL



RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France

La rectrice de région académique Hauts-de-France
La rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** le code du sport ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code du service national ;
- VU** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- VU** le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de l'académie de Lille, chancelière des universités ;
- VU** le décret du 11 mai 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Roger RIBAUD, directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais ;
- VU** le décret du 16 juin 2023 portant nomination de Monsieur Olivier COTTET, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Pierre MOYA en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;
- VU** l'arrêté du 17 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Michel DAUMIN dans l'emploi de secrétaire général de région académique Hauts-de-France ;
- VU** l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant sur la création d'un service régional intitulé délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et de cinq services départementaux intitulés, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ;
- VU** l'arrêté n°2021-003 du 7 janvier 2021 modifié par l'arrêté n°2021-016 du 18 mai 2021 portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France ;
- VU** l'arrêté du 17 août 2022 portant nomination de Madame Thouraya ABDELLATIF dans l'emploi de déléguée régionale académique de la jeunesse et des sports des Hauts-de-France ;
- VU** l'arrêté portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France en date du 31 août 2022 ;
- VU** le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de sports ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : S'agissant des compétences qui s'exercent au niveau régional, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel DAUMIN, secrétaire général de région académique, et à Madame Thouraya ABDELLATIF, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, les actes et correspondances dans les domaines suivants :

- les partenariats et réseaux formations aux métiers de l'animation et du sport,
- la délivrance des diplômes professionnels dans les champs de l'animation et du sport,
- la délivrance des diplômes de l'animation volontaire,
- la validation des acquis de l'expérience pour les diplômes du champ des professions de l'animation et du sport,
- la qualité des formations du champ des professions de l'animation et du sport,
- l'agrément des centres de formation des clubs sportifs professionnels,
- les observations et études champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et champ sport,
- l'inspection, le contrôle et l'évaluation des formations aux métiers de l'animation, du champ des professions du sport et aux diplômes de l'animation volontaire,
- les expérimentations sociales,
- la mobilité des jeunes,
- les FONJEP BOP 163,
- la qualité éducative dans les accueils collectifs des mineurs,
- la gestion et la mise en œuvre du service national universel et sa réserve,
- l'accès des jeunes à l'information,
- la gestion des conseillers techniques sportifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Thouraya ABDELLATIF, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Jean-Christophe PINOT, délégué régional académique adjoint à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour l'ensemble des actes et correspondances dans les domaines décrits ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Christophe PINOT, la délégation de signature sera exercée par :

- Ulysse PERRIN-MORALES : responsable du pôle des politiques sportives tout au long de la vie,
- Bruno DELAVENNE : responsable adjoint du pôle des politiques sportives tout au long de la vie,
- Jérémy DAVELU : responsable du pôle appui aux politiques jeunesse, engagement et sports,
- Maylis JEANNEST : responsable adjointe du pôle appui aux politiques jeunesse, engagement et sports,
- Catherine MAZUR : responsable du pôle métiers et de l'animation du sport,
- Olivier MARTINACHE : responsable adjoint du pôle métiers et de l'animation du sport.
- Caroline PRUDHOMME : responsable du pôle engagement soutien aux associations et aux jeunes,
- Sabrina CADEAU : responsable adjointe du pôle engagement soutien aux associations et aux jeunes,

pour l'ensemble des actes et correspondances dans les domaines décrits ci-dessus au nom de la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts-de-France et entrant dans le champ de leurs attributions liées à leur pôle.

ARTICLE 2 : S'agissant des compétences départementales qui s'exercent au sein de l'académie d'Amiens, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens, à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, les actes et correspondances dans les domaines suivants :

- la certification des diplômes de l'animation volontaire,
- les agréments jeunesse et éducation populaire au niveau départemental,
- la gestion du service national universel et sa réserve,
- les FONJEP BOP 163,
- l'accès des jeunes à l'information,
- la qualité éducative dans les accueils collectifs des mineurs.

Monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens, pourra, le cas échéant, déléguer sa signature dans les conditions prévues aux articles R. 222-17 et R. 222-17-1 du code de l'éducation.

ARTICLE 3 : S'agissant des compétences départementales qui s'exercent au sein de l'académie de Lille, délégation de signature est donnée à Messieurs Olivier COTTET et Jean-Roger RIBAUD, directeurs académiques des services de l'éducation nationale respectivement du Nord et du Pas-de-Calais, à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, les actes et correspondances dans les domaines suivants :

- la certification des diplômes de l'animation volontaire,
- les agréments jeunesse et éducation populaire au niveau départemental,
- la gestion du service national universel et sa réserve,
- les FONJEP BOP 163,
- l'accès des jeunes à l'information,
- la qualité éducative dans les accueils collectifs des mineurs.

Messieurs Olivier COTTET et Jean-Roger RIBAUD, directeurs académiques des services de l'éducation nationale respectivement du Nord et du Pas-de-Calais, pourront, le cas échéant, déléguer leur signature dans les conditions prévues à l'article R. 222-17-1 du code de l'éducation.

ARTICLE 4 : L'arrêté du 31 août 2022 susvisé est abrogé.

ARTICLE 5 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 19 juillet 2023.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la région académique Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 juillet 2023



Valérie CABUIL



Arrêté rectoral de délégation de signature sur le champ du service national universel

La rectrice de région académique Hauts-de-France
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le code du service national, notamment son article R. 113-1 ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 432-1 ;
- Vu le décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel, notamment ses articles 3,4 et 5 ;
- Vu le décret n°2020-870 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- Vu le décret présidentiel du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL en qualité de rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;
- Vu le décret présidentiel du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Pierre MOYA en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;
- Vu le décret présidentiel du 16 juin 2023 portant nomination de Monsieur Olivier COTTET, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord ;
- Vu le décret présidentiel du 11 mai 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Roger RIBAUD, directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais ;
- Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Michel DAUMIN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté rectoral du 27 août 2020 portant délégation de signature sur le champ du service national universel ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Michel DAUMIN**, secrétaire général de la région académique des Hauts-de-France pour signer l'ensemble des actes portant sur le service national universel.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre MOYA**, recteur de l'académie d'Amiens, à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, toutes les mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement des séjours de cohésion et de la réserve du service national universel prises pour les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

Monsieur Pierre MOYA, recteur d'académie, pourra le cas échéant, déléguer sa signature dans les conditions prévues à l'article 5 II du décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à **Messieurs Olivier COTTET et Jean-Roger RIBAUD**, directeurs académiques des services de l'éducation nationale dans le département du Nord et dans le département du Pas-de-Calais, à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, l'ensemble des actes concernant leurs départements respectifs.

ARTICLE 4 : l'arrêté rectoral du 27 août 2020 est abrogé.

ARTICLE 5 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 19 juillet 2023.

ARTICLE 6 : Le recteur de l'académie d'Amiens, le secrétaire général de la région académique des Hauts-de-France et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de l'académie de Lille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Lille, le 17 Juillet 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by 'CABUIL'.

Valérie CABUIL

Lille, le 21 JUIN 2023

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 et notamment son article 39 relatif à la création du compte de commerce " Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire " ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce " Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire " ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation et aux attributions du ministère de la Justice ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du nord (hors classe),

Vu l'arrêté du 04 octobre 2012 modifié portant délégation de signature du directeur de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 de portant nomination de Mme Valérie Decroix en qualité de directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille à compter du 18 juin 2018 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er août 2022 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Mme Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour l'ordonnement secondaire du budget de l'Etat.

ARRETE

Article 1 : Sont désignés en qualité de « référents service facturiers » chargés d'assurer l'échange d'informations entre le service facturier et les services prescripteurs, et la transmission des tableaux d'ordre à payer, les agents dont la liste suit :

Agent	Référent service facturier	Affectation
M. Thierry FLOUQUET	Titulaire	Département du Budget et des finances
M. Jérôme FOSLIN	Titulaire	
Mme Sandrine LEGROS	Titulaire	
Mme Magali BEUDIN	Suppléant	
Mme Nathalie TESTARD	Suppléant	
Mme Isabelle MULTAN	Suppléant	
M. Clément FACHEURE	Suppléant	
Mme Corinne JENNEPIN	Suppléant	
M. Julien FLAMENT	Suppléant	
Mme Charène LEGENDRE	Titulaire	
M. Aurélien ROUSSELLE	Suppléant	
M. DUSTY CHABOT	Titulaire	Département des affaires immobilières
Mme Jade BENAYACHE	Titulaire	

Article 2 Il est donné aux agents désignés en annexe 1, subdélégation pour signer les ordres à payer, pour le compte des services prescripteurs, des pièces justificatives nécessaires à l'exécution des dépenses soumises à leur visa dans leur périmètre de responsabilité et dans la limite du seuil indiqué.

Article 3 : Il est donné aux agents désignés en annexe 2, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus formulaire des actes préparatoires aux écritures comptable dans chorus dans le cadre de leur attribution et compétence:

- Valider dans l'outil Chorus formulaire les demandes d'achats (acte préparatoire à l'engagement des crédits dans le progiciel Chorus) ;
- Constater dans l'outil Chorus formulaire le service fait (acte préparatoire à la certification du service fait dans le progiciel Chorus) ;
- Certifier les services faits non matérialisés dans le progiciel Chorus.
- Transmettre au service facturier dans Chorus formulaire – module Communication, outil validé par la Direction du Budget, l'ordre à payer du service prescripteur.

Article 4 : Il est donné aux agents désignés en annexe 3, subdélégation pour signer les actes de désignation des mandataires suppléants des régies des comptes nominatifs du ressort.

Article 5 : Complémentairement aux agents désignés à l'article 2, Il est donné aux agents désignés en annexe 4, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus DT des actes préparatoires aux écritures comptable dans le cadre de leur attribution et compétence :

- Valider dans l'outil Chorus DT les ordres de mission (OM) les états de frais (EF) (acte préparatoire à l'engagement des crédits dans le progiciel Chorus DT) ;
- Demander la révision dans l'outil Chorus DT des états de frais.
- Modifier les champs des états de frais (EF).

Article 6 : La décision du 27 mars 2023 portant délégation de signature dans le cadre de chorus est abrogée ;

Article 7 : La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice interrégionale,



ANNEXE 1

Agent	Périmètre	Seuil	Affectation
Martine MARIE	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	Directrice interrégionale adjoint
Mme Aurélie LECLERCQ	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	SECRETAIRE GENERALE
M. Thierry FLOUQUET	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	Département du Budget et des finances
M. Jérôme FOSLIN	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	
Mme Sandrine LEGROS	BOP 107 : T3	1 000 €	
M. Loïc BODQUIN	BOP 107 : T3, T5 et T6 + CC912	Sans limitation	
Mme Doriane KACZCMARSKI	BOP 107 : T3	1 000 €	
Mme Charlène LEGENDRE	cc912	Sans limitation	
M. Gonzague VIDOQUE	BOP 107 : T3 et T6	10 000€	
M. Didier GILLIOCQ	BOP 107 : T3 et T6	10 000€	Mission ONE et intérim
M. DUSTY CHABOT	BOP IMMO 107 titre 5	Sans limitation	Département des affaires immobilières
Mme Jade BENAYACHE	BOP IMMO 107 titre 5	Sans limitation	Département des affaires immobilières
Mme Virginie TANQUEREL	CD Bapaume	10 000€	CD Bapaume
M. Abélard NDOMBI	CD Bapaume	10 000€	
M. Franck SLASKI	CD Bapaume	10 000 €	
Mme Delphine ROUSSELET	CP Annoeullin	10 000€	CP Lille Annoeullin
Mme Laure SUAREZ	CP Annoeullin	10 000€	
M.Faycal BOUCENNA	CP Beauvais	10 000€	CP Beauvais
Mme Aurélie COSTES	CP Beauvais	10 000€	
M. ALEXANDRE BAUDOIN	CP Beauvais	5 000 €	
Vacant	CP Beauvais	5 000 €	
Mme Emmanuelle COSTES	CP Château Thierry	10 000€	
M. Théo GOMEZ	CP Château Thierry	10 000€	CP Château Thierry
M.José BERTHEAU AGAPITO	CP Laon	10 000€	CP Laon
M. Vacant	CP Laon	10 000€	
Mme Anne DION	CP Liancourt	10 000€	CP Liancourt
Mme Andeole DEWATRE	CP Liancourt	10 000€	
M Alexandre HAMADI	CP Liancourt	5 000€	
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	5 000€	
Mme Audrey CHRISTIANE LEFEVRE	CP Liancourt	5 000€	
M. Thierry GUILBERT	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	10 000€	CP Lille Sequedin
M. Mathieu DANGOISSE	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	10 000€	
M. Christophe VERGOTTE	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	5 000 €	
Mme Sandrine ROCHER	CP Longuenesse	10 000€	CP Longuenesse
Mme DUHAUTOY INES	CP Longuenesse	10 000€	
Mme Cécile BOUZIN	CP Longuenesse	10 000 €	
Mme Carole VINCENT	CP Longuenesse	3 000 €	
M. Philippe LAMOTTE	CP Maubeuge	10 000€	CP Maubeuge
M. Jacques BOELS	CP Maubeuge	10 000€	
Mme Virginie MELON	CP Maubeuge	10 000€	
M. Anne Sophie FONTAINE	CP Maubeuge	2 000 €	
Mme Caroline GRUAU	CP Maubeuge	500 €	

M. Dieudonné MBELEG	CP Vendin le vieil	10 000€	CP Vendin le vieil
M. Thomas DE PARSCAU	CP Vendin le vieil	10 000€	CP Vendin le vieil
M. Vacant	EPM Quiévrechain	10 000€	EPM Quiévrechain
Mme Naomi MONNIER	EPM Quiévrechain	10 000€	EPM Quiévrechain
M. Alain YOMI	MA Amiens	10 000€	MA Amiens
Mme. Sophie DEBRIL	MA Amiens	10 000€	
Mme Marie-Line PEREZ	MA Arras	10 000€	MA Arras
M. Timothy NJO	MA Arras	10 000€	
M. Franck DEHAINE	MA Arras	10 000€	
Vacant	Ma Béthune	10 000€	MA Béthune
M. Guillaume-Alain ROUSSEL	MA Béthune	10 000€	
Mme Stéphanie DUCOURANT	MA Béthune	3 000 €	
M. Frédéric BULTELE	MA Béthune	3 000€	
Mme Beata BARANOWSKI	MA Béthune	3 000€	
M. Gregory DESARMAGNAC	MA Douai	10 000€	MA Douai
M. Michael KOSTYK	MA Douai	10 000€	
Mme LEA BERTINCOURT	MA Douai	10 000€	
M. Thierry CHATELAIN	MA Douai	3 000€	
M. Patrick BOURLET	MA Douai	3 000€	
M. David BONNENFANT	MA Dunkerque	10 000€	MA Dunkerque
M. Mathias DUBRULLE	MA Dunkerque	10 000€	
M. Alain CHOMBART	MA Valenciennes	10 000€	MA Valenciennes
M. Fabien FLAMENT	MA Valenciennes	10 000€	
M. Marc PLUMECOQ	SPIP Aisne	10 000€	SPIP Aisne
Mme Magali COURVOISIER	SPIP Aisne	10 000€	
Mme Philippe ARHAN	SPIP Nord	10 000€	SPIP Nord
Mme MYLENE ARMAND	SPIP Nord	10 000€	
Mme Laurence WAETERLOOS	SPIP Nord	10 000€	
Mme Valérie ROSEMADE	SPIP Oise	10 000€	SPIP Oise
Mme Sandy WACOGNE	SPIP Oise	10 000€	
M. Steve OLIVIER	SPIP Oise	10 000€	
Mme Pascale DECROCK	SPIP Pas-de-Calais	10 000€	SPIP Pas-de-Calais
M. Olivier BOUDIER	SPIP Pas-de-Calais	10 000€	
Mme Fabienne HIDOUX	SPIP Pas-de-Calais	10 000€	
Mme Justine DEGRAEVE	SPIP Somme	10 000€	SPIP Somme
M. Gilles CRESPO	SPIP Somme	10 000€	

ANNEXE 2

Agent	Affectation	Validation des DA Constatation des SF	Certification des SF non matérialisés dans Chorus	Ordre à payer via le module Communication de Chorus formulaire
M. Thierry FLOUQUET	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Jérôme FOSLIN	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. DUSTY CHABOT	DISP de LILLE – DAI	X	X	X
Mme Sandrine LEGROS	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Doriane KACZMARSKI	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Nathalie TESTARD	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Magalie BEUDIN	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Isabelle MULTAN	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Béatrice BAROUX	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Emilie QUESTROY	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Loïc BODQUIN	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Fabienne LAWECKI	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Maryline DECRUYNAERE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Charlène LEGENDRE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Corinne JENNEPIN	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M Aurélien ROUSSELLE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Clément FACKEURE	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
M. Julien FLAMENT	DISP de LILLE – DBF	X	X	X
Mme Jade BEN AYACHE	DISP de LILLE – DAI	X	X	X
Mme Laetitia MENEZ	DISP de LILLE – DAI	X	X	X
Mme Amandine DENIELLE	DISP de LILLE – DAI	X	X	X
Mme Alicia DELAUNNEY	DISP de LILLE – DAI	X	X	X
Mme Claudette RANDRIANARISON	MA Amiens	X	X	X
Mme Celine MOUVEAUX	MA Amiens	X	X	X
M. Vincent BREUIL	MA Amiens	X	X	X
Mme Laetitia DELIGNIERES	MA Amiens	X	X	X
M. Thierry CHATELAIN	MA Douai	X	X	X
Mme Véronique AVIEZ	MA Douai	X	X	X
Mme Sandrine MARLIERE	MA Douai	X	X	X
Mme Carolle CHANTRY	MA Douai	X	X	X
M. Frank DEHAINE	MA Arras	X	X	X
Mme Lucie DELEPINE	MA Arras	X	X	X
Mme Stéphanie DUCOURANT	MA Béthune	X	X	X
M. Frédéric BULTEL	MA Béthune	X	X	X
M. David FLAMENT	MA Dunkerque	X	X	X
Mme AIT TIZI FATIMA	MA Dunkerque	X	X	X
M. Pascal BATTRAUD	MA Valenciennes	X	X	X
M. Pierrick LAPOINTE	MA Valenciennes	X	X	X
M. Franck SLASKI	CD Bapaume	X	X	X
Mme Aicha ROUBACHE	CD Bapaume	X	X	X
Mme Maryline MERLIN	CD Bapaume	X	X	X
Mme Véronique DUCHEMIN	EPM Quiévrechain	X	X	X
M. Stephan GUSTIN	EPM Quiévrechain	X	X	X
Mme Cynthia HERVIEUX	EPM Quiévrechain	X	X	X
M. Christophe VERGOTTE	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
Mme Anne GAELLE HAEYAERT	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
Mme Sylviane CHIEUX	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
M.me ANNE SOPHIE FONTAINE	CP Maubeuge	X	X	X
Mme. Caroline GRUAU	CP Maubeuge	X	X	X

Mme Fabienne AMARD	CP Maubeuge	X	X	X
M Alexandre HAMADI	CP Liancourt	X	X	X
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	X	X	X
Mme Audrey-Christiane LEFEVRE	CP Liancourt	X	X	X
Mme Virginie GLAVIER	CP Laon	X	X	X
Vacant	CP Laon	X	X	X
Mme Delphine VANDERMERSCH	CP Longuenesse	X	X	X
Mme Cécile BOUZIN	CP Longuenesse	X	X	X
Mme Carole VINCENT	CP Longuenesse	X	X	X
Mme Ludivine LIEVRE	CP Château Thierry	X	X	X
Mme Vacant	CP Château Thierry	X	X	X
Mme Isabelle PEERE	CP Beauvais	X	X	X
Mme Sonia MAYOT	CP Beauvais	X	X	X
Mme Caroline-Karine LAMY	CP Beauvais	X	X	X
Mme Véronique JENNEQUIN	CP Vendin	X	X	X
Mme Catherine WANDZEL	CP Vendin	X	X	X
M. Francois PARMENTIER	CP Vendin	X	X	X
Mme Hélène ALBERTIER	CP Annoeullin	X	X	X
M. David SAMIER	CP Annoeullin	X	X	X
Mr GAEL BRICNET	SPIP AISNE	X	X	X
Mme Suzanne BERTHEAU-AGAPITO	SPIP AISNE	X	X	X
Mme SYLVIE AURIBAUT	SPIP AISNE	X	X	X
Mme Nathalie LEBAS	SPIP NORD	X	X	X
Mme Aurelie GUELQUE	SPIP NORD	X	X	X
M. Steve OLIVIER	SPIP OISE	X	X	X
Mme Marie MONNIER	SPIP OISE	X	X	X
Mme Odile HAVET	SPIP SOMME	X	X	X
Mme Fabienne HIDOUX	SPIP PAS DE CALAIS	X	X	X
Mme Béatrice DELVAL	SPIP PAS DE CALAIS	X	X	X

ANNEXE 3

Agent	Affectation
M. Thierry FLOUQUET	Département du Budget et des finances
M. Jérôme FOSLIN	
M. Loic BODQUIN	

ANNEXE 4

Agent	Affectation	Rôle de gestionnaire- Contrôleur dans Chorus DT
Mme Sandrine LEGROS	DISP de LILLE - DBF	X
Mme Doriane KACZMARSKI	DISP de LILLE - DBF	X
Mme MAGALI BEUDIN	DISP de LILLE - DBF	X
Mme Nathalie TESTARD	DISP de LILLE - DBF	X
Mme Sarah WISNIEWSKI	DISP de LILLE - DBF	X
Mme Isabelle MULTAN	DISP de LILLE - DBF	X
M. Vincent BREUIL	MA Amiens	X
Mme Celine MOUVEAUX	MA Amiens	X
M. Thierry CHATELAIN	MA DOUAI	X
Mme Véronique AVIEZ	MA Douai	X
Mme Sandrine MARLIERE	MA Douai	X
M. Frank DEHAINE	MA Arras	X
Mme Beata BARANOWSKI	MA Béthune	X
Mme Stéphanie DUCOURANT	MA Béthune	X
M. David FLAMENT	MA Dunkerque	X
M. Pascal BATTRAUD	MA Valenciennes	X
Mme Aicha ROUBACHE	CD Bapaume	X
Mme Maryline MERLIN	CD Bapaume	X
Mme Véronique DUCHEMIN	EPM Quiévrechain	X
Mme Stephan GUSTIN	EPM Quiévrechain	X
Mme Anne GAELLE HAEYAERT	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X
Mme Sylviane CHIEUX	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X
Mme Fabienne AMARD	CP Maubeuge	X
Mme Caroline GRUAU	CP Maubeuge	X
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	X
Mme Audrey Christiane LEFEVRE	CP Liancourt	X
Mme Virginie GLAVIER	CP Laon	X
VACANT	CP Laon	X
Mme Carole VINCENT	CP Longuenesse	X
Mme Delphine VANDERMERSCH	CP Longuenesse	X
Mme Ludivine LIEVRE	CP Château Thierry	X
Mme Vacant	CP Château Thierry	X
Mme Sonia MAYOT	CP Beauvais	X
Mme Caroline-Karine LAMY	CP Beauvais	X
M Francois PARMENTIER	CP Vendin	X
Mme Catherine WANDZEL	CP Vendin	X
Mme Hélène ALBERTIER	CP Annoeullin	X
M. David SAMIER	CP Annoeullin	X
Mme Sylvie AURIBAUT	SPIP AISNE	X
M. Marylène BRASSEUR	SPIP AISNE	X
M. GAEL BRICNET	SPIP AISNE	X
Mme Aurelie GUELQUE	SPIP NORD	X
Mme Nathalie LEBAS	SPIP NORD	X
Mme Marie MONIER	SPIP OISE	X

Mme Odile HAVET	SPIP SOMME	X
Mme Béatrice DELVAL	SPIP PAS DE CALAIS	X
Mme Fabienne HIDOUX	SPIP PAS DE CALAIS	X